



Objet : Arrêté modificatif portant délégation de fonction et de signature à Mme Catherine BOUILLO-MEYER, 7^{ème} adjointe au maire N°2023-DG-280

Le Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal ;

VU la séance d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints ;

VU la délibération n°2023-066 en date du 21 septembre 2023 modifiant le nombre d'adjoints ;

VU l'arrêté n°2022/DG/251 du 29 septembre 2022 portant modification de la délégation de fonction et de signature à Madame Catherine BOUILLO-MEYER, 8^{ème} adjointe au Maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la délégation de fonction et de signature consentie à Madame Catherine BOUILLO-MEYER ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature à Madame Catherine BOUILLO-MEYER, 8^{ème} adjointe au maire n°2022/DG/251 du 29 septembre 2022 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Catherine BOUILLO-MEYER, 7^{ème} adjointe au maire, en matière de :

- Social, CCAS,
- Intergénérationnel,
- Plan canicule,
- Risques sanitaires.

ARTICLE 3 : Un spécimen servant de base à l'authentification de la signature et du parafe de Madame Catherine BOUILLO-MEYER figure au terme du présent arrêté.

AR Prefecture

006-210601183-20230922-2023_DG_280-AI
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site internet de la commune et notifié à l'intéressée.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif des Alpes-Maritimes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 22/09/23
Signature de l'intéressée :



Fait à Saint-Cézaire-Sur-Siagne,
le vendredi 22 septembre 2023

Le Maire,



Christian ZEDET

Fonction	NOM et Prénom	Signature	Parafe
7 ^{ème} Adjointe	BOUILLO-MEYER Catherine		